



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 février 2014  
Français  
Original : anglais

**Soixante-neuvième session**  
Point 134 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

## Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

### Deuxième volet : plan-programme biennal

#### Programme 22 Réfugiés de Palestine

### Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale . . . . .	2
Sous-programme 1. Vivre longtemps et en bonne santé. . . . .	3
Sous-programme 2. Acquérir des connaissances et des compétences . . . . .	4
Sous-programme 3. Avoir un niveau de vie décent. . . . .	5
Sous-programme 4. Jouir pleinement de tous les droits de l'homme . . . . .	6
Textes portant autorisation du programme . . . . .	7

\* A/69/50.



## Orientation générale

22.1 L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est une entité du système des Nations Unies créée à titre d'organe subsidiaire de l'Assemblée générale par l'Assemblée dans sa résolution 302 (IV) ayant pour mandat de fournir une aide aux réfugiés de Palestine. Depuis 1950, année où il a commencé ses activités, l'Office a adapté et perfectionné ses programmes pour faire face aux besoins de plus en plus complexes des réfugiés de Palestine et apporter une certaine protection et stabilité, dans la mesure des moyens disponibles, en dépit du conflit qui sévit dans la région de façon chronique.

22.2 L'UNRWA fait directement rapport à l'Assemblée générale. La Commission consultative, composée de 28 délégations, dont des représentants des principaux donateurs de l'UNRWA et des gouvernements hôtes, fournit au Commissaire général des conseils et un appui concernant l'ensemble des programmes et activités de l'Office.

22.3 L'UNRWA a pour mission d'aider les réfugiés de Palestine à atteindre, dans les conditions de vie difficiles qui sont les leurs, un niveau de développement humain aussi élevé que possible. Dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021, l'Office continuera, conformément à cette mission, de favoriser la réalisation de quatre objectifs de développement humain : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir des connaissances et des compétences, avoir un niveau de vie décent et jouir pleinement de tous les droits de l'homme, tout en axant ses activités sur la lutte contre deux problèmes connexes particulièrement aigus : la privation des droits de l'homme et la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. La poursuite de ces objectifs guidera les activités de l'Office pendant la période 2016-2017.

22.4 Au titre des quatre objectifs susvisés, l'Office entend continuer de faire bénéficier les réfugiés de Palestine immatriculés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dont le nombre pourrait atteindre 5,7 millions en 2016, de services d'éducation et de santé, de secours, d'une aide sociale, de microcrédits, de travaux d'aménagement de l'infrastructure des camps et d'une protection. Il veut en outre continuer d'améliorer ces prestations.

22.5 L'UNRWA fournit également des secours d'urgence aux plus de 1,3 million de réfugiés de Palestine qui sont dans une profonde détresse du fait des conflits armés dans le territoire palestinien occupé et, plus récemment, en République arabe syrienne. L'Office continuera de fournir ces secours autant que de besoin et, à titre exceptionnel et temporaire, des services aux non-réfugiés actuellement déplacés et ayant grand besoin de continuer à recevoir une assistance, comme l'en a chargé l'Assemblée générale dans sa résolution 2252 (ES-V) et, plus récemment, dans sa résolution [68/77](#).

22.6 L'UNRWA continuera également de veiller à prendre systématiquement en compte la question de la protection et la problématique hommes-femmes dans ses activités, notamment afin de répondre aux besoins des enfants, des personnes handicapées, des jeunes et des membres d'autres groupes vulnérables de réfugiés de Palestine. L'Office s'acquittera ainsi des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale (notamment le paragraphe 13 de la

résolution 67/78), du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et d'autres instruments internationaux applicables.

22.7 L'exécution des programmes de l'UNRWA est presque intégralement tributaire de contributions volontaires et l'Office fait face non seulement à un manque chronique de moyens financiers, mais également à de graves incertitudes en matière de financement imputables à l'instabilité économique et politique. Il continuera de faire son possible pour obtenir les ressources supplémentaires dont il a besoin pour préserver et améliorer la qualité des services qu'il fournit aux réfugiés, tout en demeurant attentif aux coûts et en préservant la marge de manœuvre opérationnelle nécessaire lorsque l'existence et les moyens de subsistance des populations de réfugiés de Palestine se trouvent soudainement perturbés.

## Sous-programme 1 Vivre longtemps et en bonne santé

**Objectif de l'Organisation** : Protéger, préserver et promouvoir l'état de santé des réfugiés de Palestine

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Accès de tous à des soins de santé primaires complets et de qualité	a) Maintien du faible taux d'antibiotiques prescrits
b) Protection et promotion de la santé de la famille	b) Maintien du pourcentage de femmes bénéficiant d'au moins 4 consultations prénatales
c) Lutte contre les maladies et prévention	c) i) Maintien du taux de couverture vaccinale contre les maladies évitables ii) Maintien du pourcentage de logements reliés au réseau public d'adduction d'eau iii) Accroissement du pourcentage de logements reliés au réseau d'assainissement public

### Stratégie

22.8 La stratégie permettant d'atteindre l'objectif fixé consiste notamment à :

- a) Appliquer l'intégralité de la stratégie fondée sur les équipes de la santé familiale en ce qui concerne la prestation de soins de santé primaires complets;
- b) Maintenir la qualité et l'efficacité des soins de santé primaires, en privilégiant la prévention des maladies chroniques, de façon à répondre à l'évolution des besoins des réfugiés;
- c) Développer des partenariats stratégiques permettant de préserver l'offre et l'accessibilité des soins de santé, notamment en faveur des personnes ayant des besoins en soins de santé particuliers;

d) Intégrer aux services une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes, l'objectif étant d'améliorer l'accès aux groupes vulnérables et à ceux dont les besoins en soins de santé sont particuliers;

e) Maintenir des conditions d'hygiène acceptables dans les camps de réfugiés en appliquant des programmes de vaccination, en surveillant et en combattant les maladies et en entretenant les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, directement ou en collaboration avec les partenaires municipaux.

## Sous-programme 2

### Acquérir des connaissances et des compétences

**Objectif de l'Organisation** : Répondre aux besoins élémentaires des réfugiés de Palestine, en particulier les enfants et les jeunes, en matière d'enseignement, et leur offrir de meilleures perspectives d'éducation

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Accès de tous à l'enseignement de base	a) i) Réduction du taux d'abandon scolaire des élèves du cycle primaire ii) Réduction du taux d'abandon scolaire des élèves du 1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire
b) Amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats par rapport aux normes fixées	b) Amélioration de la moyenne obtenue par les élèves aux épreuves de contrôle des connaissances

### Stratégie

22.9 La stratégie permettant d'atteindre l'objectif fixé consiste notamment à :

a) Assurer en permanence l'accès universel à un enseignement de base de qualité, notamment en veillant à ce que la parité garçons-filles soit pleinement respectée;

b) Appliquer l'intégralité de la stratégie de l'UNRWA relative à la réforme de l'enseignement aux trois niveaux suivants :

- Au niveau programmatique : créer les conditions favorisant des programmes éducatifs efficaces, équitables et de qualité;
- Au niveau organisationnel : concevoir les stratégies et les structures permettant d'exécuter les programmes;
- Au niveau individuel : renforcer les capacités du personnel pédagogique de façon à ce que tous les enfants puissent bénéficier d'un enseignement de qualité;

c) Renforcer les activités de recherche, de façon à favoriser l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données objectives;

d) Mieux exploiter le potentiel des partenaires.

### Sous-programme 3

#### Avoir un niveau de vie décent

**Objectif de l'Organisation** : Améliorer le niveau de vie et promouvoir les droits des réfugiés de Palestine grâce aux services offerts aux populations pauvres et vulnérables

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Réduction de la pauvreté parmi les réfugiés de Palestine les plus démunis	a) Accroissement du pourcentage de réfugiés vivant dans le dénuement le plus complet parmi les bénéficiaires du programme de protection sociale de l'UNRWA
b) Accès durable des réfugiés de Palestine à l'emploi	b) Maintien du taux d'emploi des femmes et des hommes diplômés dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme
c) Mise à niveau de l'infrastructure et des logements des camps qui ne satisfont pas aux normes	c) Accroissement du nombre de familles de réfugiés qui vivent dans des logements rénovés

#### Stratégie

22.10 La stratégie permettant d'atteindre l'objectif fixé consiste notamment à :

- a) Adopter une démarche multidimensionnelle axée sur la lutte contre la pauvreté pour améliorer le ciblage et la couverture des services de manière à aider les réfugiés les plus pauvres à satisfaire leurs besoins essentiels;
- b) Renforcer les partenariats et améliorer la coordination interne des programmes de protection sociale et d'urgence;
- c) Mettre en place des systèmes financiers autonomes ouverts à tous qui servent les plus vulnérables en élargissant les activités de microfinancement et en diversifiant la gamme des produits offerts;
- d) Aider les réfugiés, en particulier les groupes vulnérables, à accéder à un emploi productif et décent en améliorant la formation professionnelle et technique dans un sens qui correspond mieux aux besoins du marché du travail;
- e) Rénover les logements qui sont très en deçà des normes, en donnant la priorité à ceux des réfugiés les plus vulnérables, et mettre les plus délabrés aux normes minimales.

## Sous-programme 4

### Jouir pleinement de tous les droits de l'homme

**Objectif de l'Organisation** : Préserver et faire avancer les droits des réfugiés de Palestine

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la promotion et du respect des droits des réfugiés de Palestine	a) Accroissement du pourcentage des interventions écrites de l'UNRWA sur des questions concernant les droits auxquelles les autorités ont répondu positivement
b) Promotion et protection des droits, de la sécurité et de la dignité des réfugiés de Palestine	b) Renforcement du degré d'intégration des normes de l'UNRWA relatives à la protection dans la prestation des services
c) Protection du statut de réfugié de Palestine et de l'admissibilité aux services de l'UNRWA	c) Maintien du pourcentage des nouvelles inscriptions satisfaisant aux normes de l'UNRWA

#### Stratégie

22.11 La stratégie permettant d'atteindre l'objectif fixé consiste notamment à :

- a) Intégrer aux interventions des activités axées sur la problématique hommes-femmes et les droits, au moyen de mesures d'institutionnalisation et d'initiatives ciblant les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les jeunes et d'autres groupes vulnérables;
- b) Lutter systématiquement contre les violations de droits particuliers en collaboration avec les autorités compétentes, autant que de besoin;
- c) Plaider la cause des réfugiés de Palestine aux niveaux bilatéral et multilatéral et exiger le respect des dispositions pertinentes du droit international;
- d) Suivre systématiquement les cas de violation des mesures de protection signalés à l'Office, directement ou en les renvoyant à des partenaires;
- e) Mettre en œuvre des politiques et des programmes de formation des maîtres dans le domaine des droits de l'homme de façon à renforcer l'enseignement et l'apprentissage dans les écoles de l'UNRWA;
- f) Appliquer la politique et les normes de l'Office relatives à la protection grâce à des activités de programmation et de services;
- g) Veiller à ce que les textes de l'UNRWA réglementant le traitement des immatriculations soient conformes aux normes internationales.

## Textes portant autorisation du programme

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

302 (IV)	Aide aux réfugiés de Palestine
2252 (ES-V)	Assistance humanitaire
2656 (XXV)	Création du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
3331 (XXIX) B	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
<a href="#">68/76</a>	Aide aux réfugiés de Palestine
<a href="#">68/77</a>	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures
<a href="#">68/78</a>	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

---